



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service Eau**

Affaire suivie par Juliette FRIEDLING
UTMA-JF/IC-LET211651
Tél : 05 59 80 87 07

Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Lettre recommandée avec AR n° 2C 162 470 3757 0

Pau, le **17 DEC. 2021**

Monsieur le co-gérant,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2021-12-13-00078 du 13 décembre 2021 retirant l'arrêté préfectoral n° 64-2019-12-23-003 du 23 décembre 2019 portant rejet de demande d'autorisation unique au titre de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 concernant la demande d'autorisation pour l'aménagement hydroélectrique d'Orthez situé en rive droite sur le gave de Pau sur la commune d'Orthez.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis à disposition du public sur le site internet pendant une durée minimale de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le co-gérant, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer,
La cheffe du service Eau


Juliette Friedling

Copie : - Madame la sous-préfète d'Oloron-Sainte-Marie
- DREAL Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Jean-Marc Pringuet
SUO Energie
Les Amourals
12450 FLAVIN